

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

OBJET : ZAC de Lomener-Bois d'Amour – Acquisition de terrain

Rapporteur : Patrick GARGAM

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Lomener-Bois d'Amour, il était prévu d'acquérir 1 020 m² auprès du propriétaire de la parcelle EH 285.

Une ordonnance d'expropriation avait été prise par le Tribunal de Grande Instance de Lorient le 9 septembre 2004 au profit de la commune de Ploemeur.

Après négociations avec les propriétaires et afin de respecter l'alignement défini avec les propriétaires voisins, un accord a été obtenu ramenant l'emprise souhaitée par la commune à 549 m².

D'autre part, les propriétaires cèderaient gratuitement à la commune les parcelles EH 221 et 286 ainsi qu'une bande de 3 mètres à l'ouest de leur propriété restante, ceci afin de permettre la réalisation d'un chemin piéton entre la place Patrick Le Bihan et l'allée de la Chapelle.

Par ailleurs, la Ville réalisera les clôtures ouest et sud de la parcelle restant à leur appartenir, clôtures conformes aux prescriptions paysagères de la ZAC de Lomener.

La parcelle serait acquise sur la base de 18,70 Euros le mètre carré, la transaction s'effectuant, avec l'indemnité de remploi, à 12 056,24 Euros.

Le prix indiqué est celui pratiqué pour l'ensemble des acquisitions de la ZAC de Lomener-Bois d'Amour et conforme à l'estimation des services fiscaux.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Ville.

Les commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », ont donné un avis favorable à cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle EH 285, pour 549 m², au prix total de 12 056,24 Euros, indemnité de remploi comprise ;
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Patrick GARGAM